

Règlement intérieur du CEPIJE OZANAM

1/ But : bien vivre ensemble, aider au respect des personnes et des biens au sein du CEPIJE OZANAM

2/ Nos valeurs : Nos relations sont portées par les valeurs suivantes

- Respect
- Confiance
- Non-violence en toute forme
- Responsabilité
- Bienveillance
- Solidarité
- Exigence

3/ Horaires : 10 :00 – 13 :00 et 14 :00 – 18 :00 du mardi au vendredi

4/ Usage des locaux du CEPIJE OZANAM

- La possession et la consommation d'alcool ou de substances illicites sont interdites et seront passibles des sanctions prévues par la loi
- Interdiction de fumer
- Le CEPIJE OZANAM s'efforce d'accueillir dans des lieux propres et bien entretenus. Par conséquent, doit être assumé par tous
 - o l'entretien et le rangement du local et du matériel,
 - o de laisser les lieux propres et en état de bon fonctionnement (intérieur et extérieur),
 - o de laisser le matériel en état de bon fonctionnement
- Détérioration et graffiti sont prohibés.
- Respect de l'environnement : de la Maison Ozanam et de la copropriété
- Les animaux sont interdits dans les locaux
- L'usage des trottinettes, vélos, patins et planches à roulettes est interdit
- La consommation de nourriture ou de boissons est autorisée uniquement dans la salle polyvalente
- L'utilisation de postes de radio et d'instruments de musique est interdite dans les espaces communs sauf cas particulier et lors des activités programmées par l'équipe
- L'affichage et la distribution de documents dans les locaux sont interdits sans l'autorisation de la direction,
- Le port de tout signe ostentatoire d'appartenance politique ou religieuse est interdit

5/ Application du règlement

- Afin de garantir à tous l'application de ce règlement, la direction est chargée de proposer et de faire appliquer les mesures adaptées à chaque situation. En cas de non-respect du présent règlement au sein du CEPIJE OZANAM, à l'intérieur des locaux ou dans les activités extérieures, l'échelle des sanctions pourra aller de l'avertissement à l'exclusion définitive du CEPIJE OZANAM.

6/ Enrichissement du règlement intérieur

- Un Conseil réunissant jeunes et équipe d'animation se réunira mensuellement
- Les décisions prises lors de ce conseil pourront enrichir le règlement intérieur sans contredire les 5 premiers articles.

Vu et pris connaissance

Paris, le

Signature

Signature du / de la responsable légal(e)